



AUX CONTRIBUABLES DE LA MUNICIPALITÉ

**AVIS PUBLIC
ADOPTION DE RÈGLEMENTS MUNICIPAUX**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ par la soussignée, secrétaire-trésorière
QUE :

Lors de la séance ordinaire tenue le **5 mars 2018**, le conseil a adopté le règlement
suivant :

**RÈGLEMENT 2018-250 ABROGEANT ET REMPLAÇANT LE RÈGLEMENT
2009-119 RELATIVEMENT À LA COMPENSATION POUR LE SERVICE DE
CUEILLETTE, DE TRANSPORT ET DE DISPOSITION DES ORDURES
MÉNAGÈRES ET DE MATIÈRES RECYCLABLES**

Lors de la séance extraordinaire tenue le **19 mars 2018**, le conseil a adopté les
règlements suivants :

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2018-251 DÉCRÉTANT UNE DÉPENSE DE
1 634 000\$ ET UN EMPRUNT DE 1 032 000\$ AUX FINS DE FINANCEMENT
DES TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA GRANDE-CAROLINE (ROUTE 231)**

**RÈGLEMENT D'EMPRUNT NUMÉRO 2018-252 DÉCRÉTANT UN EMPRUNT
DE 36 100\$ AUX FINS DE FINANCEMENT DES TRAVAUX DE NETTOYAGE
DU COURS D'EAU DE LA BRANCHE 32A DU RUISSEAU DE LA BRANCHE
DU RAPIDE ET DE LA CONFORMITÉ DES PONCEAUX**

Ces règlements peuvent être consultés à l'Hôtel de Ville de Rougemont, 61 chemin
de Marieville, aux heures régulières de bureau, soit du lundi au jeudi de 8h30 à
16h30, et le vendredi de 8h30 à midi ainsi que consulté en ligne à l'adresse :
www.rougemont.ca

Donné à Rougemont, ce 21^{ième} jour du mois de mars 2018.

Kathia Joseph, OMA
Directrice générale & Secrétaire-trésorière